



## Refus de travaux par le proprio, mon loyer chez l'huissier?

Par **dumont51**, le **02/02/2010** à **10:58**

Bonjour! Donc ma petite question: le propriétaire de l'appartement où je vis refuse de faire certains travaux, et j'aimerais savoir quels sont ceux qu'il a l'obligation de faire svp, ou un lien. Et en cas de blocage de la situation, puis je "donner" mon loyer à quelqu'un d'autre, prouvant que ce n'est pas par calcul, envie de ne pas payer que j'effectue cette action. Merci de me lire et de m'aider, bonne journée à toutes et à tous!!

Par **COULOMBEL**, le **09/02/2010** à **15:26**

Bonjour!

...c'est pas une table de cuisson qui est en panne ? sinon, je connais quelqu'un JURISNOTAIRE, qui m'aidera à résoudre ce cas juridique. ' (clin d'oeil )...

....Il faut se reporter à deux décrets de 1987, toujours en vigueur, repris par la loi du 6 juillet 1989...

..le décret 87.713 du 26 août 1987, énonce les charges récupérables par le bailleur sur le locataire !.

..Le décret 87.712 du 26 août 1987, énonce les réparations à la charge du locataire....

..Je pense que vous les trouverez sur [legifrance.fr](http://legifrance.fr) ou sur certains sites spécialisés en vente de contrat de baux...

Concernant la consignation du loyer, il faut que ce soit le juge d'instance qui le désigne, et s'il le juge utile, auprès d'un notaire ou huissier de justice.....

9 février 2010/ 15h30/.....